

## Liste des registres et documents relatifs à l'hygiène et à la sécurité qui doivent obligatoirement être tenus dans les écoles

Objet du Registre ou Document	Obligation en vertu (du) de(s) texte(s) suivant(s)
Registre de Sécurité Incendie	Code de la Construction et de l'Habitation : article R. 123-51 Code du Travail : article R.232-12-21
Registre des vérifications des installations électriques	Décret 88-1056 : art 53 Arrêté du 25-06-80 du règlement de sécurité incendie des ERP – article EL 19 Vérification initiale et périodique et dans les conditions prévues aux articles GE 6 à GE 9
Registre des vérifications des installations de gaz	Arrêté du 25-06-80 du règlement de sécurité incendie des ERP – article GZ 30
Dossier Technique Amiante	Code de la Santé Publique : articles R1334- 22 et articles R 1334 –25 et 28.
<i>Pour les 2 registres ci-après que les équipements soient ceux propres à l'école ou ceux mis à sa disposition.</i>	
Registre des vérifications des équipements sportifs	Articles 5 et 7 du décret 96-495
Registre des vérifications des aires de jeux	Article 3 du décret n° 96-1136
Document unique d'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs	Article R. 230-1 du Code du Travail
Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS)	Circulaire 2002-119 et B.O. hors série n° 3 du 30/05/2002
Registre de signalement des dangers graves et imminents	Article 5-7 et 5-8 du décret 82-453
Registre d'hygiène et de sécurité	Article 47 du décret 82-453
<i>A compter du 19 –11-2007 pour les écoles de 3ème ou 4ème catégorie : Affichage d'une façon apparente, près de l'entrée principale, de l' « avis » relatif au contrôle de la sécurité</i>	Arrêté du 28-03-07 du règlement de sécurité incendie des ERP – article GE 5
Affichage de la liste des membres du Comité d'Hygiène et de Sécurité Départemental (CHSD)	Article 42 du décret 82-453

Affichage de la liste des secouristes formés	Article 14 du décret 82-453
Formations à l'hygiène et à la sécurité	Articles 6 et 7 du décret 82-453
Protocole de sécurité pour le chargement ou le déchargement de véhicules (si des véhicules rentrent dans la cour)	
Plans de prévention et permis de feu. (en cas d'intervention d'entreprises extérieures ou de personnel faisant usage de flammes)	

Les articles de loi peuvent être téléchargés sur le site de l'IA <http://ia71.ac-dijon.fr/>, onglet noir « information au personnel », « hygiène et sécurité »